Zeitschrift: Schweizer Münzblätter = Gazette numismatique suisse = Gazzetta

numismatica svizzera

Herausgeber: Schweizerische Numismatische Gesellschaft

Band: 28-32 (1978-1982)

Heft: 127

Artikel: Antioche et la tétrarchie

Autor: Schwartz, Jacques

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-171247

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 05.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

aber von aussen Produkte anderer Münzstätten als Vorlagen auf. Der oberitalienische Felicitas-Typ erscheint in Lyon mit der dort nie benutzten Legende FELICIT TEMP, es wurde also ein datierbares Vorbild, eben die unter Tacitus in Ticinum ausgegebene Rückseite (Abb. 15) nachgeahmt. Ältere Vorlagen wie Solmünzen des Aurelian (Bastien, Taf. XX, 169, aus Rom) wurden unter Probus in Lyon ebenso vereinzelt aufgegriffen wie etwa gleichzeitige (Taf. XXXIV, 295 ff., aus Ticinum). Wenn aber, wie im beobachteten Fall in Ticinum mehrere Typen ein und derselben Emission zusammen übernommen werden und sich auch sonst noch Abhängigkeiten feststellen lassen (Beizeichen, Vorderseiten), dann sind grössere Influxmengen verantwortlich zu machen, wie sie sicher ausschliesslich von Truppenbewegungen verursacht wurden.

Wie auch immer wir die Rollen von Tradition, zufälligem oder beinahe mechanischem äusserem Einfluss bei der Auswahl der Rückseiten betrachten, sollten wir aufgeben, eine wirkliche Mitteilung hinter diesen Bildern sehen zu wollen. Dennoch sind wir dem Rückseitengraveur von Lyon durchaus dankbar, dass er zuweilen die Legenden etwas variierte und die Glückseligkeit des Numerian sich auf der Säule der Beständigkeit abstützen liess (Bastien, Taf. LVIII, 569 ff.) – es ist nicht überzeugend, aber doch eine Abwechslung.

Abbildungsnachweis

Antoniniane des Tacitus; Abb. 3, 5, 7, 9, 11, 13, 15.

Des Probus; Ticinum: 1, 2, 4, 6, 8, 10, 12, 14; Lyon: 16, 17.

Alle Münzen im Britischen Museum, London.

ANTIOCHE ET LA TETRARCHIE

Jacques Schwartz

Le point de départ de cette petite recherche est la lecture critique d'un article de la Revue Belge de Numismatique de 1975. Sous le titre «Une frappe semi-autonome sous Maximin Daza» (p. 91 à 108), Johan van Heesch examine des monnaies frappées au début du IVes. p. C., à Nicomédie, Antioche et Alexandrie, et ayant la particularité de ne pas offrir, au droit, de portrait d'empereur ou d'impératrice. Nous examinerons plus précisément les monnaies d'Antioche dont les types de loin les mieux représentés sont les suivants 1:

A. IOVI CONSERVATORI, Jupiter demi-nu à gauche, assis sur un trône, tenant de la main droite un globe, de la main gauche un sceptre. / VICTORIA AVGG, La Victoria marchant à gauche, vêtue d'une robe longue, tenant de la main droite une couronne, de la main gauche une palme. Marque d'atelier: ANT.

B. GENIO ANTIOCHENI, Antioche vue de face, drapée et tourelée, assise sur un roc; devant elle la personnification de l'Oronte nageant. / APOLLONI SANCTO, Apollon, debout, de face, regardant à gauche, vêtu d'un chiton talaire et d'un peplos,

¹ Cf. J. van Heesch, op. cit., p. 105-106; je recopie sa description qui s'inspire de celle de Dieudonné (Les dernières monnaies pseudo-autonomes d'Antioche et de Nicomédie sous l'Empire romain, dans: Mémoires de la Société Nationale des Antiquaires de France, t. 67 (1908), p. 246-267 et surtout p. 247-248).

tenant de la main droite une patère de laquelle coule un liquide et de la main gauche une cithare. Marque d'atelier: SMA.

Longtemps attribués à Julien l'Apostat, ces petits bronzes, d'un poids moyen approchant 1,5 g, viennent de dix officines différentes. Le second type, plus spécifique du lieu d'émission, semble, dans les collections, être deux fois mieux représenté que l'autre; il en existe une sorte de variante, connue par deux exemplaires (non pesés), où le droit représente le buste d'Antioche (ou, plus exactement, de sa Tyché) avec la légende GENIO CIVITATIS². Certains des exemplaires de l'un et l'autre type ont l'apparence de monnaies coulées.

En 1921, O. Voetter, dans son Catalogue de la Collection Paul Gerin (p. 46), tirait, à juste titre, de la désignation de la neuvième officine par un Δ surmonté d'un \mathbf{E} , la conclusion que l'émission des monnaies A et B est antérieure à 330 p.C., date à partir de laquelle on emploie, de nouveau, le chiffre \ominus ; il précisait que le pluriel AVGG (en A) n'avait pas de sens au temps de Julien³. Un article récent de A.U. Stylow et de J.D. Thomas⁴ approuve l'argumentation concernant la neuvième officine et cite l'article de J. van Heesch qui date nos pièces de 310–311 p.C.

A ce premier terminus ante quem de 330 p.C., le RIC (VI et VII) permet d'en substituer d'autres. Tout d'abord, la disparition de la légende IOVI CONSERVATORI avec Licinius, en 324 p.C., concerne la date de A. Ensuite, l'existence de dix officines à l'atelier d'Antioche n'est attestée que de 299–300 p.C. à 312 p.C.

Du point de vue numismatique, les monnaies A et B ne présentent de différence (mis à part les thèmes évoqués par l'image et le texte) que par la manière de désigner l'atelier: la monnaie glorifiant les empereurs (et surtout la lignée jovienne) porte l'indication ANT avec l'officine dans le champ droit comme dans les premiers bronzes de la période où fonctionnèrent dix officines, soit 299–300 p.C.⁵; la monnaie glorifiant les principales divinités d'Antioche porte l'indication SMA qui, pour la période antérieure à 313, est réservée, à Antioche, à la frappe de monnaie d'or⁶. Pour la neuvième officine, il y a une différence de disposition des deux lettres; alors que la monnaie A met Δ et ε de part et d'autre de la Victoire, la monnaie B a l' ε au-dessus du Δ dans le champ de droite. Or, dans le monnayage d'Antioche, ce changement se produit en 310 p.C., à en croire le RIC VI⁷; nous avons donc dès maintenant une fourchette très étroite pour la monnaie B et un laps de temps antérieur assez large pour la monnaie A.

Les deux sculptures figurant sur la monnaie B sont bien connues. Celle de la Tyché d'Antioche était l'oeuvre d'Eutychidès de Sicyone, élève de Lysippe⁸, et le monnayage d'Antioche l'avait abondamment représentée aux siècles précédents⁹. La description par Libanius de la statue d'Apollon à Daphne¹⁰, attribuée à Bryaxis, et sa reproduction

³ Cf. A. Dieudonné, op. cit., p. 249 sq. O. Voetter attribue les pièces à Licinius (après la mort de Maximin).

⁵ Cf. RIC VI, p. 598.

⁷ RIC VI, p. 633 et 638; cf. J. van Heesch, op. cit., p. 95. La disposition Δ€ était familière à la monnaie d'Antioche, tout au cours du IIIe s.p.C., pour la terminologie grecque de la puissance tribunicienne.

⁹ Id., p. 119 n. 3; 166; 220 n. 93.

² Cf. aussi le GEN CIVIT NICOM d'une monnaie de Nicomédie connue par trois exemplaires, d'un poids moyen de 1,38 g (J. van Heesch, op. cit., p. 92; 95 in f.; 104 et n. 53).

⁴ Zur Vermeidung von Theta in Datierungen nach kaiserlichen Regierungsjahren und in verwandten Zusammenhängen, dans: Chiron 10 (1980), p. 537–551 et, notamment, p. 545 n. 29.

⁶ L'emploi de *S(acra) M(oneta)* avant cette date est limité à l'or à Ticinum, Aquilée et Antioche; il concerne les trois métaux pour Serdique et Nicomédie, l'or et le bronze à partir de 308 pour Thessalonique (cf. RIC VI, p. 73 sqq).

⁸ Cf. A. Dieudonné, op. cit., p. 250–251; G. Downey, A History of Antioch in Syria from Seleucus to the Arab Conquest (1961), p. 73 et n. 88 (bibliographie archéologique).

¹⁰ Id., p. 85 et n. 143.

sur des monnaies ne laissent aucun doute sur l'identification du revers ¹¹. Pour les gens d'Antioche, leur cité était consacrée à Zeus tout comme Daphné l'était à Apollon ¹², mais l'on ne s'étonnera pas que l'on ait préféré, en l'occurence, reproduire au droit la Tyché, considérée comme divinité poliade, alors que Jupiter (Zeus), par son universalité, paraissait moins topique et concerne la dynastie plutôt que la cité (comme c'était déjà le cas à l'époque séleucide).

On en vient ainsi d'autant plus aisément à songer à une initiative locale que les légendes elles-même se présentent maladroitement avec la forme ANTIOCHENI ¹³ et le barbarisme APOLLONI. Il n'est pas possible de préciser la cause ou le prétexte de cette émission, à cause de notre ignorance de l'histoire d'Antioche dans les années 310 à 312 p.C. Il pourrait s'agir, par exemple, de besoins monétaires locaux, exigeant la création d'une monnaie de nécessité; le poids représenterait le ¹/₈ de *follis*, calculé avant la première réduction sérieuse de ce dernier qui semble dater de 308. Toutefois, ce genre d'argument «pondéral» est peu probant, même s'il incite à placer la monnaie A avant 308 p.C. (ce qui supposerait aussi un point d'honneur des gens d'Antioche à faire une émission de même qualité que la précédente). Il y a eu, dans quelques autres ateliers, des émissions de monnaies d'appoint avec la légende VTILITAS PVBLICA, d'un poids légèrement inférieur à celles d'Antioche; on les a considérées comme valant ¹/₈ de *follis* mais leurs dates sont trop mal assurées pour que l'on puisse faire un rapprochement convaincant ¹⁴.

Pour la monnaie A qui célèbre la dynastie jovienne et une victoire, il n'y a pas lieu de songer, avec J. van Heesch ¹⁵, à la proclamation de Maximin comme Auguste en mai 310 p.C. La figure du droit mérite notre attention, car dans le monnayage des années 294 à 313, Jupiter est rarement assis et il ne tient jamais le globe. A Antioche, c'est l'empereur, debout, qui tient le globe ¹⁶; il le reçoit à Trèves (n° 798 sq.; 309 p.C.) et à Rome (n° 225; 308–311 p.C.), tandis que Rome, assise, tient un globe à Carthage (n° 76; 308–311 p.C.). Quelques monnaies représentent l'empereur debout, recevant de Jupiter une Victoire posée sur un globe ¹⁷, et une statue de Zeus de l'époque hellénistique, à Antioche, était *niképhoros* ¹⁸, sans qu'il soit sûr qu'elle ait servi de modèle à notre monnaie. En tout cas, dans cette dernière, il y a un lien entre le globe et la Victoire ¹⁹, le choix des motifs du droit et du revers n'étant pas arbitraire.

La légende IOVI CONSERVATORI, dans sa relative brièveté, peut être due aux contraintes imposées par le faible diamètre de la monnaie; elle est d'ailleurs la plus longue de celles que nous avons eu à considérer. A Antioche comme dans de nombreux autres

¹² Cf. G. Downey, op. cit., p. 83.

¹⁴ Cf. RIC VI, p. 707 (s.v.).

¹⁶ RIC VI, Antioche nº 102 et 127 a, ex. gr. (308-310 p.C.).

¹⁹ Cf. J. van Heesch, op. cit., p. 96 n. 25.

¹¹ Ibid. Cf. aussi J. Overbeck, Griechische Kunstmythologie III (Apollon), p. 96 et pl. V, 37 à 39, qui donne, successivement, une monnaie d'Antioche frappée sous Philippe l'Arabe (cf. Greek Coins of the British Museum, Galatia ... p. 215 n° 534 et pl. XXV,5), notre monnaie et une monnaie d'Antiochus IV Epiphane (cette dernière est symétrique des deux précédentes, dont le rendu est plus souple mais les gestes identiques). Cf. aussi L. Lacroix, Les reproductions de statues sur les monnaies greques (1949), p. 320 (pl. XXVIII, 7); id., dans: BCH 73, 1949, p. 174 et pl. IV, 10; G. Richter, The Sculpture and Sculptors of the Greeks (1930), p. 281 et fig. 731–732; A. Dieudonné, op. cit., p. 254.

¹³ Cette forme ne figure pas dans l'Onomasticon totius latinitatis, t.I (1913), p. 131.

Op. cit., p. 98. Il n'y a pas lieu, non plus, de songer à quelque reflet des persécutions religieuses.

¹⁷ Ticinum n° 25; Rome n° 47; 68; Siscia n° 91; Héraclée n° 13; 21; Cyzique n° 13; 15; Antioche n° 68 sqq; Alexandrie n° 46; 59; 84.

¹⁸ Cf. G. Downey, op. cit., p. 128 n. 41; A. Dieudonné, op. cit., p. 254; Greek Coins ..., Galatia ..., Antioche n°s 4; 12 sq; 26 sq (p. 152–154) et pl. XVIII, 6, 9 et 11–12 (2e–1er s. a.C.).

ateliers, elle deviendra, en quelque sorte, la propriété de Licinius 20 et sera associée avec Jupiter debout, tenant une Victoire posée sur un globe. Cette dernière n'apparaît, dans cet atelier, qu'en 310 p.C. et ce pour des folles 21. Auparavant, ce Jupiter Conservator debout était muni de la foudre et se limitait aux monnaies d'or 22; il en était de même pour le Jupiter Conservator, assis à gauche, de quelques ateliers occidentaux ²².

Il ressort de ce qui précède que, dans la période qui nous concerne, Jupiter assis à gauche est inconnu des ateliers orientaux et qu'il n'est représenté ainsi dans des ateliers occidentaux que sur des monnaies d'or à la légende mentionnant le Jupiter Conservator (à une exception près). Il a fallu des instructions spéciales pour qu'une telle monnaie soit frappée en bronze à Antioche, et la substitution du globe à la foudre s'explique d'abord par une intention (coïncidant avec la réalité d'une victoire), ensuite par l'utilisation d'un modèle 24.

Certes, à partir de 311 p.C., on voit dans des ateliers orientaux le Jupiter Conservator (debout), tenant un globe avec ou sans Victoire sur des folles 25, mais les monnaies, déjà mentionnées, où Jupiter tend à l'empereur un globe surmonté d'une Victoire (avec la légende CONCORDIAE AVGG en Occident; CONCORDIA MILITYM en Orient) semblent attestées depuis 294 (d'une manière continue, au moins jusqu'en 299)²⁶ et sont des monnaies divisionnaires. Après ce qui a déjà été dit sur la période de fonctionnement des dix officines et sur la marque d'atelier ANT, il convient de dater la monnaie

Ce dernier semble être demeuré à Antioche jusqu'à l'été 301 p.C., après le «triomphe» sur les Perses qu'il célébra sur place avec Galère 27. Il paraît peu vraisemblable que pareil événement n'ait pas été commémoré, à Antioche, par quelque émission monétaire; et c'est ainsi que l'on peut lui attribuer une monnaie d'or avec FORTVNAE REDV-CI 28. Cette monnaie a ses correspondants à Trèves, à la même date, sous forme de folles 29 et a, au revers, une tête qu'il faut identifier avec celle de la Tyché d'Antioche. Or une tête analogue, mais un peu plus petite, correspond au droit inscrit GENIO CIVI-TATIS, déjà mentionné plus haut (cf. n. 2).

Il s'est écoulé un peu plus de dix ans entre l'émission de A et celle de B. De toute évidence, on s'est inspiré de A pour frapper B. Pour la tête de la Tyché, on a eu recours au revers d'une monnaie d'or contemporaine de A. Ce laps de temps de dix ans est le même que celui qui s'est écoulé pour l'utilisation d'un même coin de revers d'aureus du César Constance et de l'empereur Constantin³⁰. Et cette constatation plaide en faveur de l'hypothèse d'une conservation plus soigneuse des coins d'aurei (mieux travaillés que les autres et sans doute aussi moins utilisés), ainsi que de celle de contacts entre ceux qui s'occupaient des coins dans les trois sortes de métaux frappés.

²¹ RIC VI, Antioche nos 153 et 166.

²² RIC VI, Antioche nos 2, 9 sq, 15, 25, 29, 64, 68; cf. 158.

²³ RIC VI, Trèves n°s 18 sq, 52 sq, 55, 76 (avec légende différente), 626, 794, 813; Rome n°s 113, 282; Ostie nº 66 (toutes monnaies en or).

²⁴ Entre 313 et 337 p.C. (RIC VII, passim), Jupiter debout tiendra la foudre à Trèves, Arles, Ticinum, Rome, Aquilée, et la Victoire sur le globe à Siscia, Serdique, Thessalonique, Héraclée, Nicomédie, Cyzique, Antioche et Alexandrie.

25 Héraclée n°s 64 sq.; Thessalonique n°s 49 sq.; Nicomédie n° 67; Cyzique n°s 78 sq.: cf. Alexandrie n°s 49 sq. (médaillon en or, antérieur).

26 Alexandrie n°s 59 sq. et 84 sq. (de 305 à 307) sont une exception tardive.

²⁷ Cf. G. Downey, op. cit., p. 318 et 321; W. Ensslin, dans RE art. Valerius (Diocletianus), col. 2445, l. 42 à 2446, l. 19.

²⁸ RIC VI, Antioche n° 23 (c. 299–300); cf. p. 599 et 615 n. 2; pl. XV n° 23 b.

²⁹ Cf. RIC VI, p. 149 et Trèves nos 228 sqq; 397 sqq.

³⁰ RIC VI, Antioche nos 16 et 126 (cf. p. 614 n. 2 et 634 n. 4).

²⁰ Cf. RIC VII, passim.

Quoi qu'il en soit, le RIC VI³¹ date de c. 299-300 p.C. la répartition en dix ateliers. Si notre explication est exacte, cette innovation serait antérieure aux fêtes qui marquèrent à Antioche la victoire sur les Perses ou, au moins, aurait coïncidé avec elles. Dioclétien devait être à peine rentré de Haute-Egypte à Antioche le 5 février 299 p.C. 32. Galère, après avoir pris la «smala» de Narsès, «ad Diocletianum, in Mesopotamia cum praesidiis tunc morantem, ovans regressus, ingenti honore susceptus est» 33. Le traité de paix avec Narsès fut sans doute vite signé et l'arc de triomphe de Salonique montre les trésors (et non pas la famille royale) capturés 34. Il est impossible de préciser à quelle date les réjouissances publiques eurent lieu à Antioche même, mais il est probable que l'an 299 était déjà fortement entamé.

C.H.V. Sutherland 35 suggère que la présence de SM sur une monnaie d'or correspond à la présence d'un empereur dans la ville concernée; un examen de l'ensemble des monnaies comportant l'abréviation SM jusqu'en 313 p.C. donne plutôt à penser que, tant à l'Est qu'à l'Ouest, il y avait un atelier privilégié avec possibilité de délégation du titre honorifique et de la compétence pour l'or. L'absence de SM sur la monnaie A qui célèbre la victoire persique est due à ce qu'il s'agit de bronze, malgré la présence impériale. Pour son utilisation sur la monnaie B, on songera à une irrégularité destinée à donner un caractère apparemment officiel à une émission que l'on peut qualifier, à juste titre, de «semi-autonome» 36.

RIC VI, p. 602 Cf. T.C. Skeat, Papyri from Panopolis, (1964), p. XIV.

Eutrope IX, 25; cf. Malalas XII, p. 308 Bonn.

³⁴ Cf. J. Moreau, dans son commêntaire de Lactance, De la mort des persécuteurs, t. II, p.

³⁶ Un petit bronze, rarissime, d'Alexandrie, célébrant le Genius de cette ville, à l'imitation de la monnaie A (cf. J. van Heesch, op. cit., p. 108), porte aussi SM qui est totalement inconnu à Alexandrie avant 317 p.C.; sans doute faut-il voir là une simple imitation du procédé utilisé par Antioche, alors que d'autres petits bronzes d'Alexandrie (célèbrant Serapis et, au revers, le Nil) ont des marques d'atelier banales pour l'or et le bronze (dès l'apparition des *folles*).

SORNEGAUDIA VICO

Jean-Louis Rais

La pièce de monnaie la plus couramment émise aux temps mérovingiens, plus précisément au VIIe siècle, est le tiers de sou d'or. Par sa matière, l'or, par son nom, latin, triens ou tremissis, par les motifs représentés, l'Empereur romain portant le diadème, la croix chrétienne, le tiers de sou du haut moyen âge est une réplique de la monnaie créée par le grand Constantin au IVe siècle.

Le tiers de sou qui nous intéresse aujourd'hui est présenté sous le numéro 4180 dans le tome III de l'ouvrage d'A. de Belfort «Description générale des monnaies mérovingiennes». La pièce a été datée par M. Jean Lafaurie du milieu du VIIe siècle. D'un diamètre de 13 mm, elle pèse 1,174 g. Elle faisait partie de la collection F. de Saulcy, entrée en 1846 dans la collection du prince de Furstenberg. Elle a été vendue par la firme Adolph Cahn, à Frankfurt am Main, en 1932 (vente 79, n° 1126), revendue par la firme Kress de Munich en 1956 (vente du 7.12.1956, nº 455). Elle est aujourd'hui en possession de l'American Numismatic Society de New York.